



## REGIME MINCEUR

Le surpoids est un problème majeur de santé publique dans notre pays et les Hauts de France comme beaucoup d'autres régions n'échappent pas à ce constat.

C'est sans doute pour enrayer ce fléau, que le ministère de la Justice par la voix du DHRAS de Lille a annoncé avoir, unilatéralement, mis fin au contrat de portage de déjeuner avec la société refectionary box à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 et ce pour 32 services de son ressort.

L'exercice physique étant le meilleur remède à l'obésité, l'administration en a profité pour porter le temps maximal supportable en distance à pied entre un service et un lieu de restauration conventionné de 10 à 15 minutes et quel que soit la topologie du terrain.

Bien entendu, l'administration se fiche complètement du contenu de l'assiette de ses agents et c'est pour une raison basement économique que le coup d'arrêt au portage a été validé. C'est inadmissible lorsque l'on sait que cette même administration paye un loyer quotidien de 250 000 euros pour le tribunal judiciaire de Paris.

La CGT s'était battue pour qu'une expérimentation à l'échelle d'une région puisse exister afin qu'aucun agent ne soit privé d'une restauration sociale. Avec forces de conventions, portage et même frigos connectés, le taux de couverture était proche des 100 %.

C'est un coup bas porté aux agents, un coup qui, en période de recherche d'économies, montre le peu de cas que fait l'état employeur de ses agents et de leur santé.

La CGT s'oppose fermement à la fin de cette convention et demande la convocation de la commission restauration du CNAS justice avant le 1<sup>er</sup> novembre pour entendre les explications de l'administration et faire porter la voix des agents.

***L'équipe CGT des services judiciaires de la Cour d'Appel de DOUAI***